



Mise a pied et licenciement

Par flob002

Bonjour,

Actuellement mis a pied depuis le 13 octobre 2020, cette situation se dirige vers un licenciement . Travaillant dans une société de transport, il m'est arrivé un grave accident de la route ce mardi 13oct , dans lequel je suis en tord (je me suis endormi, et j'ai été testé négatifs aux test effectuer par la gendarmerie). c'est le 3e accident depuis mon embauche dans la société. Suite a sa , en fin de journée ,mon chef m'a contacté pour me signifié cette mise a pied laissant un courrier dans mon casier que j'ai du signer le soir même. A t'il le droit ? Egalement , je n'ai eu que 10h30 de coupure entre mon poste du lundi et celui du mardi. Dernièrement j'ai fais des semaines a 55h, a t-il le droit ?

Sur les 2 précédents accident, je n'ai reçu qu'un avertissement , et une mise a pied pour ce 3e. Pensez vous que j'ai des droits pour me défendre ?

Merci

Cordialement.